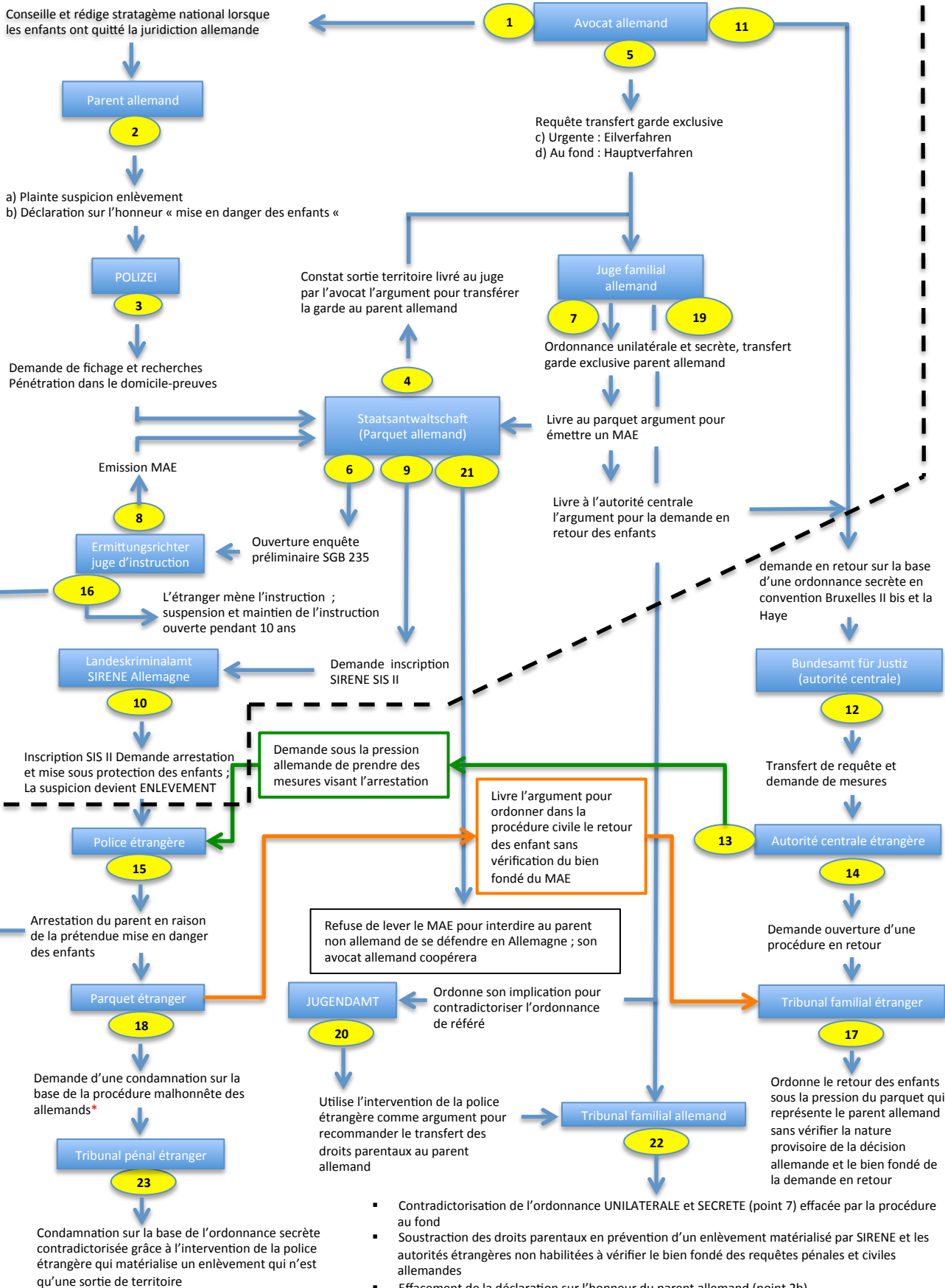


Tableau synoptique : Exploitation du MAE par les autorités allemandes dans des affaires civiles de divorces - Instrumentalisation des autorités étrangères

* Sans vérifier le bien fondé du MAE et la nature provisoire de la décision civile à son origine

Toutes ces actions se déroulent en 24 Heures à l'insu du parent étranger



- Contradictorisation de l'ordonnance UNILATERALE et SECRETE (point 7) effacée par la procédure au fond
- Soustraction des droits parentaux en prévention d'un enlèvement matérialisé par SIRENE et les autorités étrangères non habilitées à vérifier le bien fondé des requêtes pénales et civiles allemandes
- Effacement de la déclaration sur l'honneur du parent allemand (point 2b)